

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09558 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JAAYFAR HAFID

Date de naissance : 24/10/1969

Adresse : VILLA C 46 20 HOUAR 2 NATHIL SUD

MAARAKECH

Tél. : 06612702760 Total des frais engagés : 1763,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/08/2022

Nom et prénom du malade : JAHOUAR Noureddine

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : de la hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

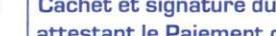
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARAKESH Le : 27/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : Jaafar

Le : 27/08/2022

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/05/22	Téléphonie Route PHARMA	13	300 DH	

## **EXÉCUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>Mme Virtuoso (11/05/2022)</b> Route de Fez 11/05/2022 Tel: 05 24 10 91 / 05 24 31 04 56 INPE: 072038219 / IC: 00182219	27/05/2022	1463,20

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du	Date	Désignation des	Montant
LOT 1012524	LOT 1001857	LOT 1907478	LOT N°: 1907477
EXP 10/23	EXP 01/23	EXP 07/22	EXP : 07/2022
PPV 179DH00	PPV 179DH00	PPV 179DH00	PPV: 179DH00

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

LOT : 201850	LOT : 201068	LOT : 200690	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
UT AV : 12/2022	UT AV : 08/2022	UT AV : 08/2022	C	
PPV : 81,90DH	PPV : 81,90DH	PPV : 81,90DH	IM	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**DR JAOUHAR Noureddine**

## spécialiste en psychiatrie

## Psychothérapeute

Ancien Chef de service Psychiatrie

## Hay Mohammadi Ain'sbaâ

الدكتور جوهر نورالدين

الخصائص في الأمراض النفسية

الطب النفسي

رئيس سابق لقسم الأمراض النفسية

بالحي المحمدي عن السبع

~~PHANIE LA PROVINCE  
ROUTE DE FEZ A MARRAKECH  
ROUTE DE FEZ A MARRAKECH  
ROUTE DE FEZ A MARRAKECH~~

**PHARMACIE LA PROVINCE**  
Mme Zineb SANHAJI  
Route de Fes Ain Itti - Marrakech  
Tél : 05 24 30 94 31 / Fax : 05 24 31 04 50  
INPE : 072038219

202. رواق عبدالمؤمن الطابق الثاني رقم 6 شارع عبدالمؤمن الدارالبيضاء - الهاتف : 0658 05 87 90 / 0522 25 74 18

202, Galerie Abdelmoumen 2ème étage N° 6 Bd Abdelmoumen Casablanca - Tél : 0522 25 74 18 / 0658 05 87 90